



Parcelles à classer en parcelles d'aménagement forestier
Parcelles à classer en parcelles d'aménagement agricole

- Terres**
- T1 - 10000 Poin/s/ha
 - T2 - 9700 Poin/s/ha
 - T3 - 9500 Poin/s/ha
 - T4 - 9400 Poin/s/ha
 - T5 - 9000 Poin/s/ha
 - T6 - 8500 Poin/s/ha
 - T7 - 8000 Poin/s/ha
 - T8 - 7500 Poin/s/ha
 - T9 - 6000 Poin/s/ha
 - T10 - 10 Poin/s/ha
- Bois**
- B1 - 7500 Poin/s/ha

<p>AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (Application de la loi n° 83-2 du 3 janvier 2020) Recherche des propriétaires réels et Classement des terres effectuée dans la zone cadastrale selon la légende ci-dessus Consultation du 15/09/2020 au 15/10/2020</p>	
Plan arrêté par la Commission Consultative dans sa séance du 11 JUILLET 2020	APPRIÉCIÉ DU 15/09/2020 au 15/10/2020
le Préfet de l'Aube	le Maire :
le Président de la Commission Communale	le Maire :
le Président :	le Secrétaire :
le Président de la Commission Communale	le Secrétaire :
le Maire :	AU
le Maire :	AU

PARCELLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT AUBIN
ZM 8 - Co. 1428 7251 400 1739 600 1742 200 7251 800
ZM 800 - Co. 10 1739 1000 1742 200 7251 800
ZM 800 - Co. 10 1739 1000 1742 200 7251 800